

ALISSA COOPER: Bien nous allons commencer. Comme toujours, Alissa prend note des participants à cet appel et enverra la liste à la liste de diffusion. Vous avez également le personnel de soutien, s'il vous manque quelque chose. Mais il serait utile, si quelqu'un n'est pas sur Adobe Connect, de nous le faire savoir tout de suite en disant votre nom.

ALISSA COOPER: Bonjour, Mary.

MARY UDUMA: Oui, j'ai un problème de connexion, je ne suis pas sur Adobe Connect. Si vous n'avez pas d'inconvénients, je vais essayer de participer de cette manière en demandant la parole sans lever la main lorsque je veux intervenir.

ALISSA COOPER: Oui, n'hésitez pas à nous faire savoir lorsque vous voulez intervenir. On va procéder comme d'habitude. Je vous rappelle que nous allons utiliser la main levée pour organiser la liste des intervenants aujourd'hui. Donc si une personne sur Adobe Connect souhaite intervenir, elle doit taper sur le petit bonhomme avec la main levée. Y a-t-il quelqu'un d'autre qui n'est pas dans sur Adobe ? Qui est seulement sur la passerelle audio ?

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

INTERVENANT NON-IDENTIFIÉ: Excusez-moi, vous m'entendez? Pouvez-vous m'indiquer si... Je veux juste tester mon micro. C'est la première fois que j'utilise le système. Je ne l'ai pas utilisé auparavant. Pouvez-vous me confirmer que vous m'entendez bien ? Merci.

ALISSA COOPER: Oui, je vous ai entendu. Je pense que nous vous avons tous entendu. Mais je n'ai pas vu votre main levée sur Adobe Connect. Si vous voulez essayer de nouveau.

INTERVENANT NON-IDENTIFIÉ: J'ai appuyé sur le bouton, mais je ne sais pas quel est le problème.

ALISSA COOPER : Donc, il y a effectivement un petit menu déroulant qui s'affiche, au moins sur le mien, et vous pouvez sélectionner la touche.  
Bien. Si vous n'y arrivez pas alors n'hésitez pas à intervenir sur le chat pour dire que vous voulez prendre la parole.

Donc comme vous pouvez le voir dans les notes. Nous avons trois points à l'ordre du jour. Le premier concerne l'approbation des procès-verbaux des téléconférences du 26 Aout et 19 Aout. Maintenant cela fait une semaine et demi que ces procès-verbaux sont disponibles ; j'espère que vous aviez eu l'occasion de les voir.

---

Y a-t-il des objections à approuver ce procès-verbal et le publier sur le site Web ? Je vois que Heather veut prendre la parole.

HEATHER DRYDEN:

Merci Alissa. Oui, j'ai une proposition de modification pour la deuxième téléconférence. C'est sous le numéro quatre, le processus de consensus, et c'est par rapport au résumé sur les commentaires que j'ai fait durant la téléconférence. Une des phrases ne capte pas tout à fait le point que je voulais faire. Ms je pense que j'ai une solution rapide et facile pour résoudre le manque de clarté.

Prenons la phrase qui commence avec "Elle explique que les membres du GAC..." pour en supprimer une partie pour la simplifier. Puis comme suit, « elle explique que les membres du GAC, sur les aidants naturels, ne pouvaient pas voter sur des questions aussi étroites. » si vous voulez je vais vous passer la rédaction exacte par chat et je crois que c'est un point important pour des raisons de clarté. Si cette modification est faite, je serais capable d'approuver le procès-verbal de cette téléconférence.

ALISSA COOPER:

Merci Heather, donc si vous pouvez nous envoyer également la liste de publipostage, ce serait extraordinaire. Il serait bon qu'on l'ait sur la liste de diffusion. Merci.

Ya-t-il d'autres demandes d'intervention pour proposer des modifications? Pour approuver ces procès-verbaux?

MANAL ISMAIL: Excusez-moi je suis un peu en retard. Je viens de vous rejoindre. Et je me connecte tout juste à Adobe Connect. Merci.

ALISSA COOPER: Bien. Merci. J'ai Jean-Jacques qui souhaite intervenir. Allez-y.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci Alissa. Serait-il possible que le personnel indique sur adobe Connect les références ou le texte dont il est question pour l'ordre du jour ? Il est toujours utile d'avoir le texte, si possible, ou du moins le lien dans le chat, afin que nous puissions vérifier la dernière version, parce que c'est parfois un peu difficile à suivre et de savoir l'évolution de la dernière version dont il est question et dont nous parlons. Merci.

ALISSA COOPER: Bien sûr. Nous recherchons en fait les procès-verbaux. L'un est sur la page principale. Je le vois. Je suis sûre que d'autres peuvent le voir. Il s'agit du procès-verbal du 19 Aout.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Oui, d'une manière générale, je ne parlais pas spécifiquement de ce point en particulier. Je parlais de manière générale.

INTERVENANT NON-IDENTIFIÉ: Je n'arrive pas à lever la main. J'ai deux commentaires à faire avant que vous commenciez la révision de ce document. Comment puis-je faire parce que j'ai un problème à lever ma main.

ALISSA COOPER:                           Allez-y. personne d'autre ne souhaite intervenir.

KAVOUSS ARASTEH:                      J'ai deux commentaires à faire comme je disais avant de commencer. D'abord, j'aimerais demander comment vous pensez procéder vis-à-vis de ce document. Il y a deux approches différentes. D'abord, deux petits principes pour y procéder. Traiter paragraphe par paragraphe ; une fois qu'un paragraphe est approuvé, c'est fini. On n'a plus besoin d'y revenir. C'est la procédure. Ensuite j'ai deux commentaires à faire. Le premier est le suivant. Le document de construction de consensus n'est pas à réécrire. Inutile de le revoir de A à Z. il s'agit du consensus entre les membres de l'ICG après des efforts collectifs de la part de beaucoup de collègues, en particulier cette dernière semaine après de nombreux échanges de courriel. Donc cela reflète le consensus et l'accord des membres. Donc s'il n'y a pas d'erreur grave, il ne s'agit pas de chercher la perfection. S'il y a une erreur, ou si le point de vue de quelqu'un n'a pas été reflète correctement dans le document, je pense kil n'est pas nécessaire de réviser ce document.

Merci.

ALISSA COOPER:                           Merci, nous avons bien pris note de vos commentaires. Je crois qu'il y a approbation des procès-verbaux. On va passer à l'examen de ce document dans une seconde. Mais je crois kil nous fallait approuver les procès-verbaux avec la modification proposée par Heather.

---

Donc après cette introduction de [Indiscernable], passons au document de construction du consensus que je vais essayer de vous montrer sur l'écran.

Attendez une petite seconde. Voilà vous avez le document à l'écran. Pouvez-vous le voir?

INTERVENANT NON-IDENTIFIÉ: Oui.

JEAN-JACQUES SUBRENAT: Oui.

ALISSA COOPER: Donc ce que nous regardons est la version du document que j'ai envoyé il y a un peu moins de 24 heures. Il s'agit de la version qui intègre les dernières suggestions du point de vue rédactionnel qui ont été faites jusqu'à hier; les suggestions faites aujourd'hui n'ont pas été introduites.

J'espère que les gens peuvent voir mieux maintenant le document. Faites-moi savoir si vous ne pouvez pas le voir. Donc, c'est la version que nous regardons qui comprend toutes les modifications faites jusqu'hier.

Ma première question, et je suis sûre que les gens doivent donc être déjà très familiarisés avec le contenu de ce document à ce stade. Donc, je voudrais procéder en deux étapes. La première étape serait de voir s'il y a des problèmes de fond, non rédactionnels, dans ce document. Et la deuxième phase consisterait à parler de questions rédactionnelles, de

---

la forme. Donc la première question est si quelqu'un a une question de fond. J'espère que nous n'aurons vraiment pas besoin de passer dessus paragraphe par paragraphe.

Nous avons examiné ce document, nous le connaissons bien. Si vous avez des questions de fond à propos de ce document, veuillez nous l'indiquer en levant la main ou en intervenant maintenant.

Si vous voulez que je m'arrête sur une partie précise du document, je le fais sans problème.

JEAN-JACQUES SUBRENAT: Bonjour, Alissa.

Si le personnel pourrait permettre à chacun de nous de faire défiler à son propre rythme, ce serait peut-être très pratique. Parce que, par exemple, j'ai une question par rapport au point 2. Merci.

ALISSA COOPER : Oui. Je pense qu'Alice peut le faire ; je ne pense pas que c'est quelque chose que je peux faire moi-même.

KAVOUSS ARASTEH : Je suis désolé, peut-être que je n'étais pas clair dans mes commentaires.

ALISSA COOPER : Allez-y.

KAVOUSS ARASTEH : Je suggère que, comme vous l'avez mentionné, s'il n'y a aucune commentaire général sur ce document, alors le premier commentaire

---

serait de le passer en revue paragraphe par paragraphe. Je vous prie de bien vouloir commencer paragraphe par paragraphe, afin de nous permettre de ne pas faire d'aller-retour entre les différents paragraphes. C'est ce que je propose, si vous l'acceptez.

ALISSA COOPER:

Donc je suppose que mon hypothèse ici était que s'il y avait des questions de fonds en suspens, que nous pouvions les traiter d'abord, en espérant qu'il n'y en ait pas trop. Et puis nous pourrions examiner la rédaction paragraphe par paragraphe ; ce serait bien. Parce que tout le monde connaît bien ce document, et je préfère que les gens interviennent sur les points qui leurs posent des problèmes. Et à la fin, on passe à la rédaction. Donc, c'est l'approche que je pense que nous devrions prendre. Donc la question actuelle est la question de fond, et si nous n'en avons pas, c'est parfaitement bien.

Je vois la question posée par Jean-Jacques qui demande si chaque membre peut faire un zoom individuellement sur le texte qui l'intéresse. Je demande au personnel de vous aider à le faire lorsque nous arriverons à l'examen de la rédaction. Évidemment, tout le monde a ce document, car il a été sur la liste de diffusion et le Dropbox. Nous allons donc prendre 30 secondes supplémentaires pour voir si quelqu'un soulève une question de fond sur ce document.

Je vois un grand soutien dans le chat, parfait. Alors passons à l'examen de la rédaction, à la forme de ce document, puisqu'il ne semble pas y avoir de problèmes sur le fond. Je pense que les gens devraient voir maintenant un document qui est marqué de mises à jour



---

réductionnelles ; quelqu'un pourrait-il confirmer que vous pouvez voir les mises à jour relatives à la forme maintenant ?

JEAN-JACQUES SUBRENAT: Oui.

ALISSA COOPER: Ainsi, cette version du document contient tous les de rédaction qui ont été suggérés à la liste de diffusion jusqu'à aujourd'hui. Je crois qu'il y a des commentaires de Lynn et de Wolf Ullrich. Donc voilà ce que nous allons faire maintenant, et je suis d'accord avec la suggestion de Kavouss, je pense que nous devrions prendre le temps d'examiner ces paragraphes et permettre aux gens le temps d'intervenir sur ces paragraphes et de faire des commentaires.

Commençons donc par la Section 1 ; si quelqu'un a des commentaires sur la rédaction.

RUSS MUNDI: J'ai une seule question là-dessus. Le secrétariat devrait être inclus ici dans la liste des participants ou non inclus dans le processus décisionnel?

ALISSA COOPER: Je voudrais volontiers inclure le secrétariat.

---

INTERVENANT NON-IDENTIFIÉ: Hi Alissa. Désolé, je ne comprenais pas la question. Quelle est la question, s'il vous plaît ?

ALISSA COOPER: La question était s'il fallait inclure le Secrétariat dans la liste des personnes qui figurent dans le processus décisionnel. Et en fait, j'ai réalisé que j'ai coupé quelques mots ici, donc. Je pense que la suggestion consisterait [Inaudible].

INTERVENANT NON-IDENTIFIÉ: Puis-je faire une proposition par rapport à l'endroit où l'on pourrait l'inclure?

ALISSA COOPER: Je viens de l'inclure. Donc la proposition est que la deuxième phrase du document serait maintenant, « Participation dans le processus décisionnel est réservée aux membres effectifs de l'ICG et par conséquent n'inclut pas la liaison du Conseil d'administration de l'ICANN, le personnel de l'ICANN, les experts ni le Secrétariat ». Il n'y a aucune objection par rapport à ce texte ? Bien. Donc il n'y a pas d'autres problèmes sur cette section.

Passons à la section 2, une autre suggestion de Lynn, la nouvelle phrase que vous pouvez voir sur l'écran dans le troisième paragraphe, « à tout moment, les membres de l'ICG devraient s'attendre et se tenir à une articulation respectueuse de n'importe quel point de désaccord ». C'est un changement que vous pouvez voir sur l'écran.

---

L'autre est une suggestion de Marie que le M majuscule dans le mot membres soit remplacé par un minuscule, ce qui correspond à l'utilisation dans le reste du document.

Donc vous pouvez faire des commentaires sur le texte que vous voyez.

LYNN ST. AMOUR: Alissa, c'est Lynn. Peut-être que vous allez adresser cela séparément, mais j'avais aussi suggéré que la rédaction de la phrase ci-dessus soit modifié un peu pour la rendre plus précise. Je ne sais pas si vous alliez...

ALISSA COOPER: Toutes mes excuses. Je n'avais pas pris en considération cette suggestion. Je pensais que c'était juste une répétition de ce qui existait déjà. Alors laissez-moi essayer de voir ce que l'on peut faire.

JEAN-JACQUES SUBRENAT: Alissa, puis-je faire un commentaire sur la section 2?

ALISSA COOPER: Oui. Donnez-moi une seconde pour terminer cela. Lynn, c'est la version sur l'écran qui reflète fidèlement votre suggestion ?

LYNN ST. AMOUR: Je crois. [Inaudible]...

ALISSA COOPER: Merci. Allez-y, Jean-Jacques.

**JEAN-JACQUES SUBRENAT:** Merci Alissa. Il s'agit de la première phrase de la section 2. Là où il est question des déclarations d'intérêt, mais j'ai pensé que c'était sur les conflits d'intérêts. Parce que la déclaration d'intérêt, je veux dire, nous avons tous déjà des déclarations d'intérêt au sujet de pourquoi nous avons choisi d'être candidats pour le groupe de coordination. C'est quelque chose de complètement différent.

Je pense que ce qui est important est la déclaration de conflit d'intérêts, afin que tout le monde sache que par exemple dans ces travaux de coopération, on travaille pour représenter tel ou tel groupe communautaire. Merci.

**ALISSA COOPER:** Je ne sais pas que si Wolf Ullrich est sur cet appel ou non, c'était le texte qu'il proposait. Ma vision personnelle est que la déclaration d'intérêt que nous avons tous convenu contient essentiellement les informations que vous venez de décrire Jean-Jacques, que cela était couvert. Mais Ullrich Wolf, je m'en remets à vous.

**WOLF ULLRICH:** Oui, Merci Alissa et Jean-Jacques.

Le texte est tiré des lignes directrices déjà existantes du groupe de travail de la gNSO. Donc comme d'habitude, les membres nous fournissent leurs conseils dès le début ici, dans ce texte. Donc lorsque l'on demande si les gens sont associés au travail avec ce groupe, c'est

---

inclus. Mais je me demande s'il y a une manière ou un lien pour voir cela.

Voilà un peu le sens de ma question. Merci.

JEAN-JACQUES SUBRENAT:

Oui. Si je puis-je répondre à cela. Merci Wolf pour l'explication. Mais, je pense que la définition de la gNSO est peut-être un peu plus étroite. D'ailleurs, lorsque j'étais membre du conseil d'administration de l'ICANN, et ailleurs, la déclaration d'intérêt est quelque chose qui est publié dès le début. C'est tout à fait normal.

Ici, ce dont il est question, devrait être plus clairement défini. À savoir que toute personne qui estime qu'il peut avoir un conflit d'intérêts, devrait déclarer ce conflit d'intérêts. Par exemple, je ne sais pas, je vais dire n'importe quoi, mais mon nom est Larry Page, et je travaille pour Google par exemple. Donc c'est une simple déclaration qui indique un conflit d'intérêts potentiel.

J'aimerais ajouter quelque chose. Le problème avec l'affirmation du SOI ou la déclaration d'intérêt est qu'elle est ambiguë. Elle est utilisée de différentes manières, dans des contextes différents. Par exemple, lorsque vous postulez pour un poste, nous allons dire par exemple au conseil d'administration de l'ISOC, vous proposez un SOI. Lorsque vous proposez quelque chose au Conseil de l'ICANN, cela ne contient pas nécessairement la notion de conflit d'intérêts. Je pense que ce qui est important ici en particulier par rapport à cet intitulé comportement individuel et de groupe, c'est justement le conflit d'intérêts potentiel. Donc cette déclaration est importante. Merci.

ALISSA COOPER:

J'ai une question de suivi pour vous, Jean-Jacques. Imaginez-vous que, comme vous le dites, nous avons tous fait notre déclaration et qu'il y a une matrice que nous avons publiée qui contient toutes les informations que nous avons fournies sur où nous travaillons, d'où provient notre financement, et tout ça. Pensez-vous qu'il faut effectivement déclarer davantage de renseignements personnels par rapport à cette « déclaration d'intérêt et déclaration de conflit d'intérêts, » qui établirait la norme.

JEAN-JACQUES SUBRENAT:

Oui. Merci Alissa. Je pense que votre question est très pertinente parce que vous mettez le doigt justement sur le problème. Parce qu'en fin de compte, il revient à chacun d'entre nous de déterminer si l'information publiée est suffisante ou pas. À mon avis, c'est une question de confiance morale, mais ici, au moins il s'agit d'établir des normes.

Le titre dit « Comportements individuels et de groupe et normes. » Donc je pense que nous devrions établir la norme, ce qui est normal ou pas, il devrait y avoir une déclaration de conflit d'intérêts.

Aux États-Unis et en Amérique du Nord, cela est appelé SOI, déclaration de conflit d'intérêts. Merci. Eh bien, si vous voulez mettre les deux comme quelqu'un l'a suggéré tout à l'heure, cela ne me dérange pas.

---

ALISSA COOPER: Bien. J'ai fait une petite modification à la rédaction, vous pouvez la voir.  
Wolf Ullrich, vous avez la parole.

WOLF ULLRICH: Merci. Je vous être bref, Jean-Jacques, le terme SOI est un terme consacré qui a trait à une instruction qui a un format particulier de la perspective du gNSO. Le SOI, donc le conflit d'intérêt peut évoluer aussi en particulier, dans le GNSO, par exemple, les personnes évoluent dans leurs carrières, ils changent de postes. Donc ce conflit d'intérêt peut évoluer avec le temps.

Donc peut-être qu'il faut demander à chaque réunion, s'il y a eu un changement par rapport à ces SOI, ces conflits d'intérêts. Dans la plupart des cas, il y a un format que nous avons adopté. Peut-être que l'on pourrait l'utiliser ici pour régler les questions. Merci.

JEAN-JACQUES SUBRENAT: Merci Wolf, si je peux répondre. Mais si vous le permettez, ici encore, je propose une vaste expérience qui repose sur le conseil d'administration de l'ICANN, qui est plus grand que la gNSO de par son domaine de compétence.

Donc dans le conseil d'administration de l'ICANN, il était nécessaire de souligner au niveau des principes et des normes, que les conflits d'intérêts déclaration devraient être déclarés. Donc, je crois que la proposition que vient de faire Alissa satisfait votre point de vue Wolf, qui est basé sur la pratique du gNSO et à la suggestion que j'ai proposé par rapport aux conflits d'intérêts, parce que c'est quelque chose qui me

---

semble approprié en vertu du titre « Comportements individuels et de groupes et normes ». Merci.

ALISSA COOPER: Merci à vous deux. Donc, je sais qu'il y avait une suggestion de rédaction légèrement différente présentée dans le chat par Keith Drazek. Je pense qu'elle porte essentiellement sur la même chose, bien que peut-être un peu différente.

JEAN-JACQUES SUBRENAT: Je suis d'accord avec la suggestion de Keith. En d'autres termes, on doit utiliser SOIs pour inclure tout conflit d'intérêt.

ALISSA COOPER: Bien.

JEAN-JACQUES SUBRENAT: Et vous pourrez inclure avec conflits d'intérêts, entre parenthèses SOI pour les sigles en Anglais. Merci.

ALISSA COOPER: Bien. Je crois qu'on peut avancer. On dirait que nous avons une solution ici, les gens semblent satisfaits de cette rédaction. Nous allons donc avancer. Merci pour vos suggestions.

Donc nous arrivons à la fin, au bas de cette première page, Marie avait noté que le lien dans les notes, ici, en bas de page, n'était pas opérationnel. Et Wolf Ullrich a fourni le lien correct. Donc, à moins qu'il



---

y ait des commentaires là-dessus, je vais continuer à faire défiler le texte. Bien.

ALISSA COOPER: Oui, Mary souhaite intervenir.

MARY UDUMA: Je ne suis ni connectée à Adobe ni au chat, puis-je savoir à quel paragraphe vous faites référence?

ALISSA COOPER: Oui, je faisais référence à la note en bas de page dont vous parliez, à l'observation que vous avez faite.

Le lien hypertexte dans la note en bas de page n'était plus opérationnel. Alors Wolf Ullrich nous a fourni le lien correct, qui fonctionne maintenant et que nous avons inclus dans le texte. Bien. Donc en allant au chapitre 3, le troisième paragraphe, entre Narelle, Manal et Glenn et peut-être d'autres, il y a eu quelques modifications de forme qui ont été introduites dans le dernier paragraphe de la section 3. Je vais laisser les gens le lire eux-mêmes. Mais s'il vous plaît intervenez si vous avez des commentaires à faire sur ce texte. Et je dois souligner ici qu'il y avait également un commentaire sur la possibilité de modifier l'ordre du dernier paragraphe. Mais j'ai laissé ce paragraphe sans le modifier parce qu'il s'agissait d'une question d'ordre. Donc c'était une sorte de décision exécutive par rapport à la rédaction de ce paragraphe.

---

Bien. Dans le chat, il semble y avoir un soutien par rapport à ce paragraphe. Pas de demandes d'intervention, pas de commentaires. Donc nous avançons à la section 4.

Il n'y aucune suggestion ou demande de modification se rapportant à la forme. Partie A. partie B non plus. Je voudrais juste voir ici-bas s'il y avait d'autres changements. Non, c'était la dernière modification proposée aujourd'hui, le changement dans la section 3.

Si à ce stade, quelqu'un voudrait évoquer des questions de fond qui n'aurait pas encore été traité sur une partie du document, quel que soit la page, quel que soit le document. Est-ce que quelqu'un souhaite soulever un problème sur la forme de ce document qui n'a pas été soulevée ?

JEAN-JACQUES SUBRENAT: Excusez-moi Alissa... quelle section?

ALISSA COOPER: Désolée, une seconde Jean-Jacques. Je crois qu'il y avait une question d'Arasteh. Section trois. Nous avons beaucoup de suggestions rédactionnelles supplémentaires. A ce stade, la question est si quelqu'un a-t-il d'autres suggestions sur la forme de n'importe quelle partie du document ? Je peux volontiers faire défiler le texte lentement pour voir si les gens veulent le voir une fois de plus, mais je pense que nous sommes essentiellement sur le point de finaliser ce document.

Jean-Jacques et puis Manal souhaitent intervenir.

JEAN-JACQUES SUBRENAT: Merci Alissa. Pourrions-nous revenir sur le dernier paragraphe. Excusez-moi, je vais jeter le blâme sur moi-même, je suis un peu lent mais j'aimerais revenir sur ces deux derniers paragraphes. Attendez. Ne bougez pas trop le texte, que je ne perde pas le fil. Le paragraphe qui commence par « l'ICG fera tous les efforts raisonnables pour permettre aux unités constitutives des parties prenantes d'avoir suffisamment de temps pour faire des consultations », etc.

La phrase suivante, « le cas échéant, il faut également prévoir des périodes de commentaire public. » Donc j'aurais dû noter cela durant les échanges de courrier électronique, mais je dois avouer que j'ai raté ça. Maintenant, je suis un peu choqué par cette rédaction un peu ambiguë. Je veux dire, soit nous faisons quelque chose ou nous ne le faisons pas.

Je crois que dans tous les domaines de la gouvernance d'Internet, et en particulier à l'ICANN, les périodes de commentaire public ne sont pas laissées à l'appréciation des groupes. Je veux dire, c'est un principe. Alors est-ce quelqu'un pourrait me répondre sur ce point, cette phrase dans sa forme actuelle « where appropriate and practicable », en français « lorsque cela est pertinent et envisageable » ? Merci.

ALISSA COOPER: Je peux juste donner ma réaction, ou mon interprétation. Je pense, vous savez, que ça dépend un peu si c'est une décision de fond. Mais, il y a certaines décisions où nous l'avons fait et d'autres où nous n'avons pas

---

fait de commentaires publics. Lorsque pour une prochaine réunion, on n'a pas le temps de faire ce type de commentaires.

Je pense que c'était pour répondre à cela. Il y aura certainement des périodes de commentaires publics pour tout ce qui concerne le contenu de la transition de la supervision des fonctions IANA.

Mais c'est juste mon interprétation.

Manal souhaite intervenir ; avez-vous envie de parler de ce sujet, ou avez-vous une question distincte ?

MANAL ISMAIL: Non, une question distincte. Juste une modification rédactionnelle mineure, page deux, le quatrième paragraphe section 3, je pense. Il y a un point qui manque à la fin du paragraphe.

ALISSA COOPER: Merci. Y a-t-il d'autres commentaires par rapport à la période de commentaires publics dont parlait Jean-Jacques?

RUSS MUNDI: Oui, j'ai interprété les choses de la même manière que vous-même ; les décisions internes n'ont pas besoin de périodes de commentaires publics. Mais pour le reste comme les chartes et les échéances et ainsi de suite, nous avons eu des commentaires publics. Et c'est ce que nous voulions dire.

---

ALISSA COOPER:                               Donc Jean-Jacques, est-ce que vous pensez que cela suffit? Est-ce que vous pensez que l'on peut considérer que cela couvre l'éventail de décisions que nous prenons?

JEAN-JACQUES SUBRENAT:               Oui, Merci Alissa. Pour moi, c'est bon. C'est juste que je voulais m'assurer que nous, le groupe de coordination, n'allons pas avoir de problèmes parce que nous n'avons pas appliqué les règles ordinaires parce que nous n'appliquons pas les règles ordinaires. J'ai oublié si, par exemple, dans le commentaire public de l'ICANN les périodes sont obligatoires en quelque sorte. J'ai un doute à ce sujet, donc si quelqu'un peut me dire avec autorité seulement si c'est du point de vue juridique, ou du point de vue de l'ATRT. Là, je n'ai pas de problème. Mais je voulais juste m'assurer s'il y a quelqu'un sur cet appel qui est membre de l'ICG et qui pourrait avoir une expérience au niveau de l'ATRT 1 ou 2 ?

Alors, permettez-moi de citer mon ami et collègue Alan Greenberg, qui m'a envoyé son opinion dans un autre chat, sans rapport avec ce chat Adobe Connect. Son opinion est que « certains processus de l'ICANN exigent des commentaires publics, tels que des endroits spécifiques dans le PDP. Dans d'autres cas, c'est un appel de jugement, etc. » Donc, je pense que j'accepterais la formulation telle qu'elle est. Veuillez comprendre que je n'essayais pas de rajouter un nouveau point, mais de m'assurer que nous sommes sur la bonne voie et que nous ne risquons pas d'avoir des malentendus. Merci.

---

INTERVENANT NON-IDENTIFIÉ: J'ai une question pour Alissa.

ALISSA COOPER: Oui, Allez-y.

INTERVENANT NON-IDENTIFIÉ: Je pense que si vous lisez ce paragraphe. La première partie est claire, "l'ICG fera tous les efforts raisonnables afin permettre aux parties prenantes des communautés le temps approprié pour consulter sur les problèmes de fond. » C'est clair. Ensuite, nous avons [inaudible], et puis nous avons les commentaires publics qui seront fournis «lorsque cela est pertinent et envisageable ». Qui décide de ce qui est approprié ? Et qui décide que l'ICG peut décider d'organiser une période de commentaires publics ; voilà ma question.

JEAN-JACQUES SUBRENAT: Il s'agit de Jean-Jacques. Exactement, c'était justement mon point. Mais je vois sur le chat que Manal était dans le groupe de l'ATRT 1 et qu'une autre personne était dans l'ATRT 2. Puis-je suggérer, Alissa, de leur donner la parole pour qu'ils nous fournissent leur opinion à la question que j'ai posée ?

ALISSA COOPER: Manal avait levé la main ; peut-être que nous allons lui donner la parole d'abord.

DEMI GETSCHKO: Alissa, je ne peux pas lever la main s je voudrais aussi prendre la parole.

ALISSA COOPER:                   Allez-y.

DEMI GETSCHKO:                Je voulais dire que notre charte couvre ce type de situation de fond en disant que nous avons une période de commentaires publics. Personnellement, je suis relativement satisfaite du document tel qu'il l'est.

INTERVENANT NON-IDENTIFIÉ: Alissa, est-ce que je pourrais poser une question de nouveau?

ALISSA COOPER:                Nous avons une liste. Nous avons Wolf Ullrich ensuite Manal, si vous voulez prendre la parole il faut prendre votre tour dans la liste.

WOLF ULLRICH:                 Merci Alissa. Je pense ici que nous ne sommes pas arrivés à ce point. Si j'ai mis cette phrase ici, en disant à certaines personnes que nous voudrions des critères sur l'endroit où se prononcer sur une période de commentaire publique ou non. Il est clair pour ce groupe qu'il devrait y avoir des périodes de commentaire public. Donc, je pensais qu'il peut être utile parce que cela est inclus dans le paragraphe. On parle de principes, ou de comportement, comportement de groupe ; il ne s'agit donc pas de décider sur un type spécifique de commentaires publics, mais peut-être, si nous pourrions dire lorsqu'il est appropriée et

---

envisageable, on pourrait fournir des périodes de commentaire publique. On pourrait dire cela, non ?

Dans la Charte, il y a également ce texte, et moi il me paraît parfaitement clair.

Merci.

ALISSA COOPER: Allez-y. [inaudible].

INTERVENANT NON-IDENTIFIÉ: Alissa, mon problème n'est pas la substance du texte. C'est la façon dont il est rédigé. Je comprends qu'il y a une possibilité d'avoir une période de commentaire public. Et je comprends que cela soit nécessaire lorsque approprié et envisageable ; tout d'abord, qui décide? Si j'ai bien compris, c'est l'ICG qui décide. Donc ce sera décidé. On dit ensuite que ce sera fourni lorsque cela sera approprié et envisageable ; l'ICG fournira une période de commentaire public suffisamment appropriée. Nous devrions dire qui va prendre cette décision? C'est le problème de ce petit paragraphe. Ce n'est pas clair ici. Quant à la substance, je suis d'accord.

ALISSA COOPER: Merci. Bien, revenons à la modification proposée par Jean-Jacques et Manal qui concerne ce point-là.



---

JEAN-JACQUES: Alissa, je pense que vous avez bien compris ce que je voulais dire.

ALISSA COOPER: Allez-y, Manal. Vous avez la parole.

INTERVENANT NON-IDENTIFIÉ: J'étais dans la liste des intervenants, mais j'étais sur muet. Excusez-moi. Je suis d'accord avec la suggestion de Jean-Jacques. Et j'étais sur le point de dire que d'après mon souvenir de ce qu'a fait l'ATRT 1, on avait une série de contributions présentées aux commentaires publics. On a eu des questions aussi qui étaient non substantielles comme : qui allait présider la réunion ? Et qui sont les vice-présidents, et ainsi de suite, qui n'allaient bien entendu pas être présentés aux commentaires publics. Mais nous ne sommes pas rentrés dans ces questions spécifiques. On n'a pas tout présenté par écrit, si je puis dire. C'était juste des questions procédurales traitées en interne au sein du groupe. On abordait les questions substantielles qui concernaient essentiellement un seul document, et ce document allait aux commentaires publics.

Mais encore une fois, je pense que le texte proposé par Jean-Jacques est très bien. Merci.

ALISSA COOPER: Merci. Joe, permettez-moi d'invoquer le privilège du président pendant une seconde et nous allons voir ce qui se passe ensuite. Il semble que nous n'avons pas d'accord sur les modifications, tel qu'il paraît sur l'écran, ce qui a été supprimé et le point. Maintenant ajouter une clause à la fin de la phrase que cela comprend la période de commentaire

---

publique. Joe, sauf si vous avez une objection à cela j'aimerais pouvoir conclure.

MARY UDUMA: Alissa, c'est Mary. Est-ce que je peux prendre la parole ?

ALISSA COOPER: Oui, Allez-y. Mary. Vous avez la parole.

MARY UDUMA: Bien. Je ne suis pas sur le chat, donc je ne vois pas ce que les gens proposent sur Adobe Connect, est-ce que vous pouvez lire le texte de Jean-Jacques, je ne peux pas voir le texte....

ALISSA COOPER: Oui, Oui. Je suis désolée. C'est le dernier paragraphe de la section 2.

La première phrase est maintenant « l'ICG fera tous les efforts raisonnables pour permettre aux communautés des parties prenantes d'avoir le temps approprié pour consulter sur tous les problèmes de l'ICG y compris une période de commentaires publics ». Ensuite la phrase suivante continue « pour les commentaires publics reçus comme résultat de la consultation publique, etc. ».

MARY UDUMA: Merci. Je suis d'accord, je n'ai pas de problèmes avec ce paragraphe tel que vous le proposez. Merci.

ALISSA COOPER: Merci. Je voudrais vous demander s'il y a d'autres objections par rapport à l'adoption de ce document?

KAVOUSS ARASTEH: Alissa, j'ai un problème.

ALISSA COOPER: Bien, Allez-y. s'il vous plait, donnez votre nom.

KAVOUSS ARASTEH: Oui. Je pense qu'à la fin de ce qui a été proposé, on va l'ajouter d'accord, mais il faut ajouter une virgule après approprié ; sinon on ne pourra pas le comprendre. Donc il faut l'ajouter de façon à ce que l'ICG puisse décider de la situation et ne pas unir tout cela.

ALISSA COOPER: Est-ce que cela n'est pas clair là où on a dit des efforts raisonnables au début de la phrase ?

KAVOUSS ARASTEH: Alissa, je suis désolé. Vous savez les problèmes que j'ai. Je pense que la phrase comprend lorsque cela est possible et envisageable ne me cause aucun problème. Mais juste après cela, il faudrait dire y compris ; parce que fournir correspond à y compris, cela ne correspond pas à permettre aux communautés des parties prenantes. Donc il faut après y compris, lorsque cela est possible et envisageable qu'il y ait une virgule.

ALISSA COOPER: Jean-Jacques, est ce que cette rédaction vous convient?

JEAN-JACQUES SUBRENAT: C'est peut-être le prix à payer, dans ce cas peu importe.

ALISSA COOPER: Je suis contente de voir qu'on arrive à un accord. Donc, cela a maintenant été modifié. Le point à la fin de la phrase, les périodes de commentaire public, la virgule, lorsque cela est possible et envisageable. Maintenant, y a-t-il des objections à l'adoption de ce document ? L'ensemble du document tel qu'il est.

Je vois qu'il n'y a pas de comment, ni de main levée. Donc je crois que nous pouvons avoir un consensus pour adopter ce document. Je vais produire une version propre et l'envoyer à Alice pour la mettre sur le site Web. Alors un énorme Merci à tous pour vos efforts sur ce document.

Et maintenant, nous avons très peu de temps, mais je tiens beaucoup à parler de la prochaine réunion de l'ICANN, l'ICANN 51. Alors, j'espère que vous pouvez voir sur l'écran la liste de nos horaires. Nous avons deux événements confirmés à la réunion 51 de l'ICANN. Une séance publique avec la Communauté qui aura lieu le jeudi matin ; nous avons parlé un peu de la structure de cette séance. Je ne veux vraiment pas en parler aujourd'hui. Patrik va organiser l'ordre du jour de cette session. Et nous avons notre réunion de travail prévue pour le Mardi 14 octobre.

---

La question est sur les réunions en parallèle avec les diverses parties prenantes ou unités constitutives de l'ICANN. J'ai envoyé un long courriel à ce sujet, il n'y a pas trop longtemps. Beaucoup l'ont lu. Nous avons eu une discussion à ce sujet le 6 septembre. L'objectif de ces réunions est que nous aimerions avoir un échange avec les différents représentants des différentes communautés concernant la façon dont ils peuvent participer dans les processus des communautés opérationnelles pour l'élaboration du plan de transition.

Alors, j'espère que vous pouvez rester un peu plus longtemps pour échanger des points de vue à ce sujet. Je sais que certaines personnes ont été en faveur, d'autres contre cette idée. J'ai vraiment besoin d'en parler aux personnes du GAC et de l'ALAC et d'autres communautés qui ont demandé à participer à ces réunions.

Ces personnes à qui j'ai parlé ont été d'accord pour ce type d'engagement, et donc ils ont besoin d'organiser leurs horaires. Alors s'il vous plaît rejoignez la liste des intervenants si vous avez une opinion à ce sujet, et nous allons essayer de passer cinq minutes pour en discuter.

YURI:

Merci. Mon opinion est qu'il serait utile d'avoir certaines de ces discussions. Mon expérience est que lorsque nous parlons de ce qui se passe dans notre communauté, c'est utile pour les autres personnes afin de comprendre ce qui se passe et c'est également utile pour nous. Je ne sais pas s'il y a des choses au niveau de l'ICG à discuter à ce stade. Mais je pense que les différentes communautés bénéficieraient d'une

---

discussion directe avec le GAC, ou d'autres communautés lors des réunions de l'ICANN.

Donc je pense que nous devons contribuer à ce type de réunion et je suis d'accord. So.

ALISSA COOPER: Joe, Allez-y.

JOE ADHADEFF: Oui, Merci. Je suppose que mon commentaire va un peu dans le sens de ce qui a été dit, en termes de compréhension mutuelle à avoir. Par exemple, je peux facilement imaginer que certaines questions qui pourraient surgir dans un échange avec l'ALAC seraient également utiles à un public qui comprend des membres de la communauté commerciale. Et j'essaie de comprendre s'il y a une façon de mélanger ces séances pour les transformer en une version agrandie de la session de la communauté afin que tout le monde en tire des bénéfices, plutôt que d'avoir des réunions séparées.

ALISSA COOPER: Merci Joe. De mon point de vue, je ne les proposais pas comme une chose ou l'autre.

JOE ADHADEFF: Ce que je veux dire c'est que les questions qui vont se poser dans ces réunions séparées, les réponses à ces questions peuvent être quelque chose d'utile si nous avons des personnes qui ne font pas partie de la

---

communauté de l'ICANN et qui peuvent se joindre à nous pendant certaines réunions pour parler de certaines choses. Leur chance de participer sera limitée puisqu'ils ne font pas partie du processus de l'ICANN. Il sera donc utile d'avoir des réunions parallèles avec ces gens-là.

ALISSA COOPER: Adiel [Fabio ?].

ADIEL [FABIO ?]: Oui, Merci Alissa. Mon commentaire est un peu conforme à ce qu'a dit Joe. Je pense qu'il sera utile pour ce genre de réunion si la consultation a lieu de manière publique où tout le monde peut en tirer profit et entendre les questions de tout le monde. C'est bien de rencontrer des gens, mais mon souci concerne la durabilité de cette approche, car c'est un forum, et nous pouvons avoir d'autres forums au cours desquels des gens voudraient avoir un dialogue direct avec l'ICG, et ils ne seront pas en mesure de l'avoir.

Mais nous avons déjà un espace au sein du programme de l'ICANN où nous tenons une réunion publique ou consultation avec la Communauté, peut-être que nous devrions utiliser cette séance de consultation et donner suffisamment de temps aux autres unités constitutives de l'ICANN de poser leurs questions ou exprimer leurs inquiétudes, communiquer avec eux très poliment et demander de préparer leurs questions ou leurs commentaires par écrit à l'avance.

---

Pendant la consultation publique ils pourront participer et poser ce type de question et s'exprimer. Cela nous permettrait de ne pas faire de doublon et ce serait peut-être plus ouvert et transparent aussi.

ALISSA COOPER:

Merci. Heather, vous avez la parole.

HEATHER:

Merci. Donc, je pense que je suis tout à fait en ligne avec ce qui a été dit concernant la session publique, et l'ajout de certaines réunions supplémentaires parallèles axées sur des parties déterminées de la communauté. Comme pour toutes les réunions, il est bon de dire clairement comment ces réunions seraient structurées et ainsi de suite.

Et je sais que Patrik va faire tout son possible pour préparer et aider à structurer ces échanges si nous pouvons faire cela avec différentes parties de la communauté à l'ICANN.

Je voudrais présenter mon expérience et mon opinion concernant les requêtes venant du GAC pour avoir un échange avec l'ICG. C'est justement à cause de la culture ou les attentes, qui existent au niveau des gouvernements qui ont essayé de comprendre les processus de ce type. Et nous avons entendu parler dès le début du processus de l'ICG de l'importance d'être attentif à la dimension politique de ce travail et de reconnaître que si les gouvernements sont engagés ils doivent avoir un certain degré de confort avec comment les choses sont faites, pour que cela soit vraiment bénéfique pour le processus dans son ensemble.



---

En tout cas, pour les gouvernements, l'existence de l'ICG et la possibilité de rencontrer l'ICG est bien pour les membres du GAC. Un échange sera considéré très positif par les membres du GAC. Si l'ICG ne veut pas rencontrer le GAC, cela pourra être considéré de manière négative, et que l'on aura raté l'occasion ici de construire une compréhension au sein des représentants des gouvernements.

Je ne pense pas que nous pouvons vraiment sous-estimer le degré de défi que nous avons encore concernant la communication et la manière dont le groupe de coordination travaille. Donc, je vous encourage à considérer cela comme une très bonne occasion pour l'ICG, comme je l'ai dit lors d'une séance précédente, c'est un peu de diplomatie que l'ICG peut selon moi se permettre.

Si nous n'avons pas de cette réunion, cela pourra être compris négativement. Je pense que nous avons ici l'occasion de faire un peu de briefing et de permettre aux gouvernements de se familiariser avec ce processus.

Alors j'espère que cela explique au moins ce qui motive la demande venant de la GAC.

Merci.

ALISSA COOPER:

Merci Heather. Donc, je pense que nous sommes en retard ; je voudrais respecter le temps de cette réunion. Donc voici ce que je propose. Je pense que nous pouvons faire un certain nombre de choses que les gens ont proposé dans le chat. Je pense qu'une chose que nous pouvons faire

---

est de tenter de prolonger notre session publique existante avec des liens. J'ai l'impression que nous n'avons pas beaucoup de flexibilité horaire à l'heure actuelle, mais nous pouvons en parler à Alice et voir si nous pouvons obtenir un peu plus de temps pour s'assurer que nous ayons suffisamment de temps pour obtenir une participation communautaire approfondie.

Je pense que l'autre chose qui serait logique est pour les communautés qui ont demandé, en particulier, de trouver le temps de parler aux membres de l'ICG, puissent avoir une réponse. On pourrait leur dire qu'au minimum, il y aura des individus de certaines communautés opérationnelles, pas nécessairement représentant l'ICG, qui sont intéressés par ce genre de participation.

L'IETF/ACB au moins participe à ce type d'échange. Ainsi, nous pouvons continuer à discuter sur la liste de diffusion pour organiser le programme. Je peux lancer un appel sur cette liste s'il existe d'autres individus de certaines communautés qui veulent se joindre à ces discussions pour les faire conjointement. Nous pouvons alors voir quels sont les intérêts des membres de l'ICG, alors nous pourrions travailler au niveau des membres de l'ICG. Mais je pense que pour l'instant, nous devons revenir à la question de notre programme.

Je pense que nous devrions leur dire qu'il y a au moins l'intérêt communautaire, même si il n'y a pas nécessairement le consensus de l'ICG, pour que cela soit une initiative de l'ICG.

MARY UDUMA:

Alissa? C'est Mary.

ALISSA COOPER: Allez-y. Mary.

MARY UDUMA: J'ai envie de discuter et de proposer un groupe de travail à l'ICG et ensuite avoir l'occasion de faire part des questions. Il y a toutes les unités constitutives de l'ICANN. Donc si c'est acceptable pour les membres, on peut leur permettre de participer en constituant un groupe de travail.

ALISSA COOPER: Merci.

KAVOUSS ARASTEH: J'ai levé la main mais je ne sais pas s'il y a suffisamment de temps pour que j'intervienne.

ALISSA COOPER: Oui, je voulais juste répondre à Mary, et puis vous céder la parole. Je voulais vous demander, Mary, qui sera chargé d'organiser ce groupe de travail? Je vais poursuivre cette conversation avec vous une fois que cette téléconférence sera finie.  
Allez-y, Kavouss. Et puis nous allons clôturer.

KAVOUSS ARASTEH: J'aurais tendance à être d'accord avec Joe et ce résumé que vous avez fait pour le moment. Nous n'avons pas besoin de prévoir des réunions

---

individuelles ou avec une communauté individuelle. Nous devons limiter le nombre de réunions au strict minimum nécessaire. Alors je suis d'accord avec cette proposition plus ce que vous avez résumé à la fin.

Merci.

ALISSA COOPER:

Merci. Je crois que nous avons fini avec cette téléconférence. Je vais envoyer une note pour expliquer. Mais je pense qu'il faut demander davantage de temps pour l'ICG pour voir comment nous allons continuer à étudier cette question sur la liste de diffusion.

Ceci dit, je pense que nous devrions clore cette téléconférence. Merci à tous et au revoir.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**

